

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2004-527 DU 16 SEPTEMBRE 2004

Portant Reclassement dans l'Ordre du
Mérite du Bénin de feu OUNSOUGLO O.
Daniel, précédemment membre de l'Ordre
du Mérite du Dahomey

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- VU le Décret N° 2003-209 du 12 Juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 2004-326 du 07 Juin 2004 portant nomination de Monsieur Salomon D.E. BIOKOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 72-201 du 31 Juillet 1972, portant nomination de Monsieur OUNSOUGLO O. Daniel dans l'Ordre du Mérite du Dahomey ;
- VU la Demande de reclassement dans l'Ordre du Mérite du Bénin en date du 15 Juillet 2004 formulée par les héritiers du feu OUNSOUGLO O. Daniel ;
- VU la Lettre en date du 15 Juillet 2004 transmettant le dossier de reclassement de feu OUNSOUGLO O. Daniel

DECRETE :

Article 1er : En application des dispositions de l'article 64, alinéa 2 de la Loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin, feu OUNSOUGLO O. Daniel, précédemment chevalier de l'Ordre du Mérite du Dahomey est reclassé dans l'Ordre du Mérite du Bénin à concordance de grade.

Article 2 : le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 septembre 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,

Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim,

Salomon D.E. BOKOU

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 – CES 2 - MINISTERES
21 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-
DCCT 3 – BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSE 1.